



Les sangliers vivant en zone infectée par la peste porcine classique dans le nord de l'Alsace traversent-ils l'autoroute A4, en particulier s'ils sont poursuivis par des chiens de chasse ?



VIVIEN SIAT¹,
SOPHIE ROSSI²,
CHRISTINE SAINT-ANDRIEUX³

¹ ONCFS, Unité sanitaire de la faune, Gerstheim.

² ONCFS, Unité sanitaire de la faune, Gap.

³ ONCFS, CNERA Cervidés-Sanglier, Gerstheim

Dans le cadre des mesures de lutte contre la peste porcine classique (PPC) du sanglier, une étude a été lancée par l'ONCFS en collaboration avec la DDPP 67 pour tester l'étanchéité globale de la zone infectée.*

En effet, la principale barrière limitant le développement de la maladie, et utilisée pour délimiter la zone infestée, est l'autoroute clôturée A4 reliant Strasbourg à Paris (figure 1). Pour rendre cette barrière la plus efficace possible, le seul passage spécifique pour la faune situé sur le tronçon est condamné. Cependant, il reste bon nombre de passages non spécifiques pour la faune tels que des routes ou chemins, des voies de chemin de fer où encore des buses d'écoulement d'eau, sur ou sous l'autoroute, qui peuvent permettre le déplacement des animaux sauvages et notamment de sangliers.

Des mesures ont été prises par les autorités sanitaires pour limiter les risques de propagation de la maladie, comme l'interdiction de chasser avec des chiens de 2004 à 2009 à proximité de l'autoroute, ceux-ci pouvant favoriser des mouvements de sangliers plus importants, et donc des risques de traversées.

Cinq passages situés en milieu forestier le long de l'autoroute A4 ont été sélectionnés et équipés avec des appareils photographiques à déclenchement automatique infra-rouge (Reconyx®) ou flash (Cametrakker®) pour suivre les éventuelles allées et venues des suidés entre la zone infectée et la zone indemne de PPC, ainsi que deux passages hors zone PPC mais également sur l'A4. Les battues de chasse pratiquées avec ou sans chien, dans un

Figure 1 Localisation de la zone PPC dans l'est de la France



Un sanglier pris en flagrant délit de traversée d'autoroute !

* DDPP : Direction départementale de la protection des populations.

Figure 2 Exemple de passages suivis.

Passages supérieurs.



Passages inférieurs.



rayon de 2 km autour de chaque passage suivi, ont été enregistrées chaque semaine grâce à des questionnaires complétés aux chasseurs.

L'hypothèse à tester était que les sangliers traverseraient davantage les passages en période de battues, et plus particulièrement lors des battues avec chiens.

Plus de 1 200 photos de faune sauvage ont été récoltées et analysées entre octobre 2008 et février 2010. Les chasses en battues sans chiens ont eu lieu d'octobre 2008 à février 2009 puis d'octobre à novembre 2009, tandis que les battues avec chiens ont eu lieu de décembre 2009 à février 2010 (évolution de la réglementation par arrêté préfectoral).

L'analyse des clichés montre que, si les renards et les chats forestiers empruntent fréquemment les passages, **les traversées de sangliers et d'autres ongulés sont très rares**. Seulement deux traversées de sangliers ont été observées au niveau d'une voie ferrée, alors que sur les deux passages témoins (*i.e.* ceux hors zone infectée) 22 passages de sangliers ont été photographiés. Quel que soit le type de passage, **il n'a pas été constaté d'augmentation des traversées de sangliers en période de battues**, qu'elles soient pratiquées avec ou sans chiens.

En conclusion, dans cette région l'autoroute semble être une barrière efficace aux déplacements des

sangliers, et le mode de chasse n'est pas un facteur déterminant sur leur dispersion au-delà de cette barrière. Du fait de son importante « étanchéité », l'autoroute A4 peut donc être considérée comme une bonne limite pour la zone infectée par la PPC, sans que les restrictions cynégétiques (interdiction des battues ou des chiens dans les battues) apportent une garantie supplémentaire d'étanchéité. Les résultats de cette étude ne peuvent cependant pas être généralisés à l'ensemble des structures autoroutières, ni à d'autres barrières utilisées comme limites de la zone infectée, comme le canal des Houillères de la Sarre à l'ouest. ■

